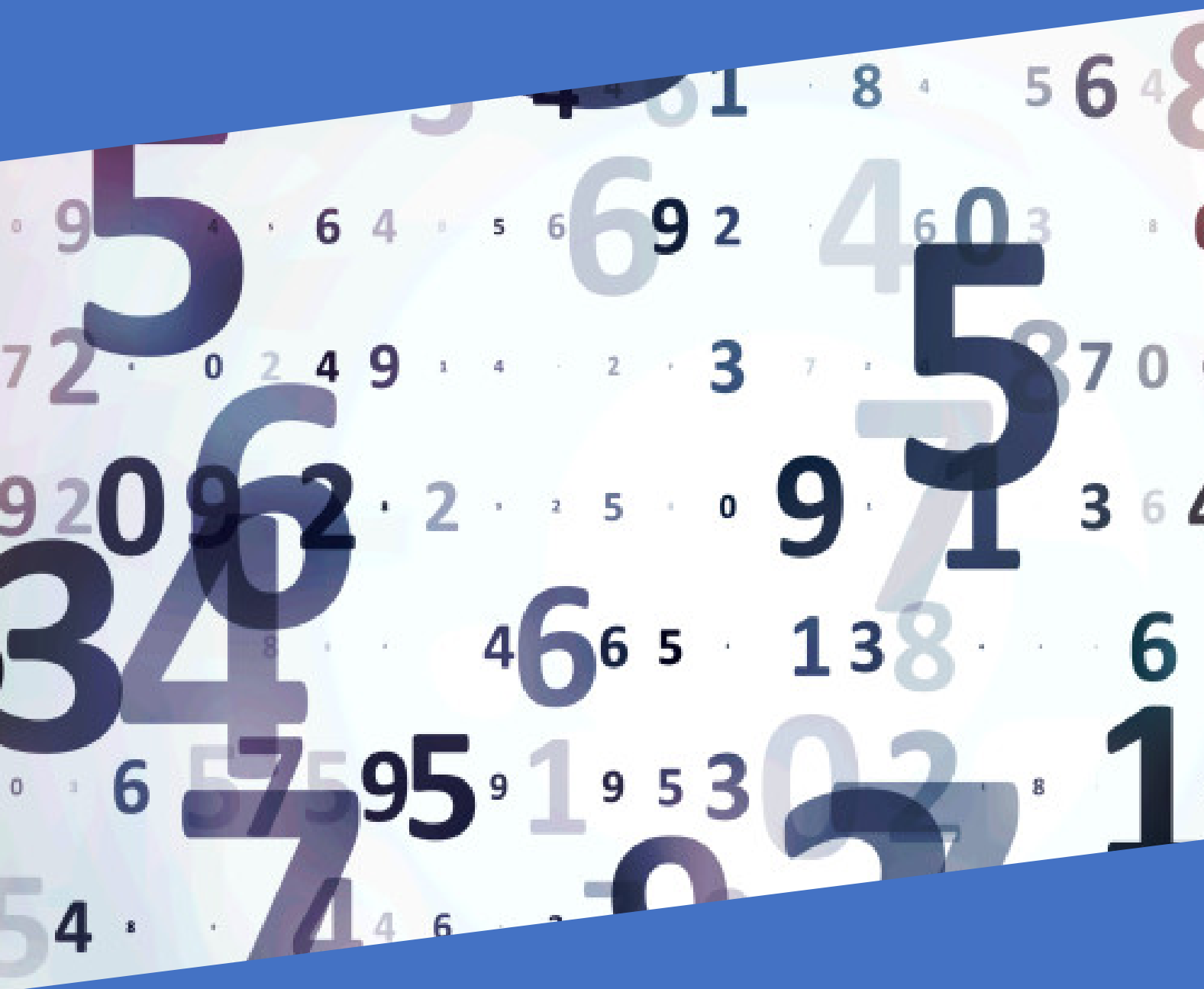


Communauté de Communes Sud Roussillon



**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2020**

SOMMAIRE

I COVID-19.....	1
I DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2020.....	2
I - 1 - FISCALITE LOCALE	2
I - 2 - CONCOURS FINANCIERS	3
II LES ENJEUX 2020-2021	4
II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DEFIS	4
II - 2 - LES TRANSFERTS DE COMPETENCE	8
II - 3 - LA COMPETENCE « ECONOMIQUE »	8
II - 4 - LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE (Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).....	9
II - 5 - II- 5 – PROJETS D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	10
III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2020	11
III - 1 - LA FISCALITÉ	11
IV LA DETTE 2020	12
IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL.....	12
IV - 2 - BUDGET EAU.....	12
IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT	12
V LE BILAN 2019.....	13
V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2019	13
V - 2 - L’INVESTISSEMENT 2020	14
V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2019)	15
VI PROGRAMMES D’INVESTISSEMENT	17
VI - 1 - LES PROGRAMMES D’INVESTISSEMENT : BUDGET GENERAL	17
VI - 2 - LES PROGRAMMES D’INVESTISSEMENT : BUDGET EAU.....	20
VI - 3 - LES PROGRAMMES D’INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT	21
VI - 4 - LES PROGRAMMES D’INVESTISSEMENT : GEMAPI.....	22
VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON.....	23
VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL	23
VII - 2 - LE BUDGET DE L’EAU	23
VII - 3 - LE BUDGET DE L’ASSAINISSEMENT.....	24
VII - 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2019.....	25
VII - 5 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D’EGALITE FEMMES-HOMMES	27
VII - 6 - ACTIVITE ECONOMIQUE	32
VII - 7 - COMMUNICATION.....	34

I COVID-19

Les budgets des collectivités territoriales sont votés chaque année avant le 15 avril.

Il en va de même pour les taux de fiscalité (= impôts locaux comme la taxe foncière, la taxe d'habitation...et l'ex taxe professionnelle appelée aujourd'hui contribution économique territoriale).

Pour cette période de crise, la loi d'urgence, votée le 25 mars 2020, a prévu un report de la date limite jusqu'au 31 juillet 2020 (date limite de vote des taux au 3 juillet).

Durant le confinement, Sud Roussillon a engagé plusieurs actions aux côtés des communes.

Plusieurs commandes de masques ont ainsi été passées (lavables, chirurgicaux, FFP2) pour satisfaire les besoins de nos habitants mais également pour assurer la sécurité de nos agents.

D'autres équipements (protections en plexiglas, aménagements des accueils avec de la visio, gel hydroalcoolique...) ont aussi été achetés à la fois pour nos structures mais aussi pour les pharmacies et pour les EHPAD du territoire.

Plusieurs dispositifs communaux et intercommunaux ont également été mis en œuvre pour nos entreprises. Les 6 Maires ont acté le principe d'une participation au fonds L'OCCAL (210 000 € inscrits au prochain budget) où le Département et la Région abonderont ce fonds de 75 000 € chacun.

Le conseil Régional a déjà approuvé ce fonds le 29 mai en commission permanente et c'est à l'ordre du jour du Conseil communautaire de ce soir.

Outre ce fonds L'OCCAL, le service économique de Sud Roussillon, en partenariat avec la commune de Saint-Cyprien, assure un relais de l'ensemble des dispositifs (Prêt Garanti de l'Etat, Fonds exceptionnel de l'Etat complété par la Région...) auprès de toutes les entreprises du territoire.

✓ Impacts budgétaires du COVID sur les Recettes de Fonctionnement :

Les entrées piscine sont minorées de 70 000 € (190 000 € inscrits au lieu de 260 000 €) et des tarifs adaptés sont proposés à nos abonnés pour la prochaine saison (à partir de septembre). Ces derniers prennent en compte la période de fermeture depuis la mi-mars.

✓ Impacts budgétaires du COVID sur les Dépenses :

- + 150 000 € (masques pour la population, matériels de protection ...) en fonctionnement
- + Enveloppe pour le fonds L'OCCAL d'aide aux entreprises (210 000 €)

Ceci entraînera une baisse du résultat de fonctionnement qui sert à financer (autofinancement) les dépenses d'investissements tandis que les effets sur la fiscalité économique ne seront mesurables qu'à partir de 2021.



I DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2020

L'assemblée nationale a adopté la loi de finances 2020 (LFI) le 19 décembre 2019.

Le marathon budgétaire de la loi de finances 2020 pose les premières pierres de la refonte de la fiscalité locale qui était annoncée par le Président Macron lors de la loi de finances 2018.

La LFI 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

I - 1 - FISCALITE LOCALE

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est supprimée en 2020 pour 80% des contribuables les plus modestes et en 2023 pour les 20% restants. Les communes et les EPCI ne la percevront plus dès 2021. Ils seront compensés, pour les communes par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, pour les EPCI et Paris, par une part de TVA.

A partir de 2021, le produit de la taxe d'habitation sera donc centralisé par l'Etat, qui se chargera de retransférer le montant équivalent aux collectivités impactées par la perte du produit de TH sur les résidences principales.

Certaines communes seront surcompensées tandis que d'autres seront sous-compensées.

Un coefficient correcteur viendra assurer une neutralisation des compensations.

L'année de référence pour la compensation est 2017. Les gains liés à d'éventuelles augmentations de taux en 2018 et 2019 seront donc perdus.

En 2020, le taux de revalorisation de la **TH est de 0,9%**. Il est de **1,2% au titre des taxes foncières** et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le Conseil constitutionnel a validé l'ensemble du dispositif notamment le calcul du produit de TH à compenser (bases 2020 x taux 2017) et l'annulation au titre de 2020 des augmentations de taux de TH décidées en 2018 et/ou 2019. Le Conseil constitutionnel a également validé le calendrier et le dispositif de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2026.

Le taux GEMAPI additionnel à la TH ne peut excéder le taux appliqué en 2019. La fraction du produit voté est répartie entre les redevables de la TF bâti, TF non bâti et la CFE.

I - 2 - CONCOURS FINANCIERS

- La DGF reste gelée. Elle s'élève à 26,847 Milliards €.
- S'agissant de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), l'enveloppe de chaque département est égale à 2019 (1,046 Md€ pour toute la France).

Un dossier a déjà été déposé pour 2020. Il s'agit de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eau potable de la rue Jean Mermoz à Théza.

- Coût : 171 000 € HT
- Montant sollicité : 51 300 (30%) – Montant obtenu du CD66 : 76 264 (45 %)

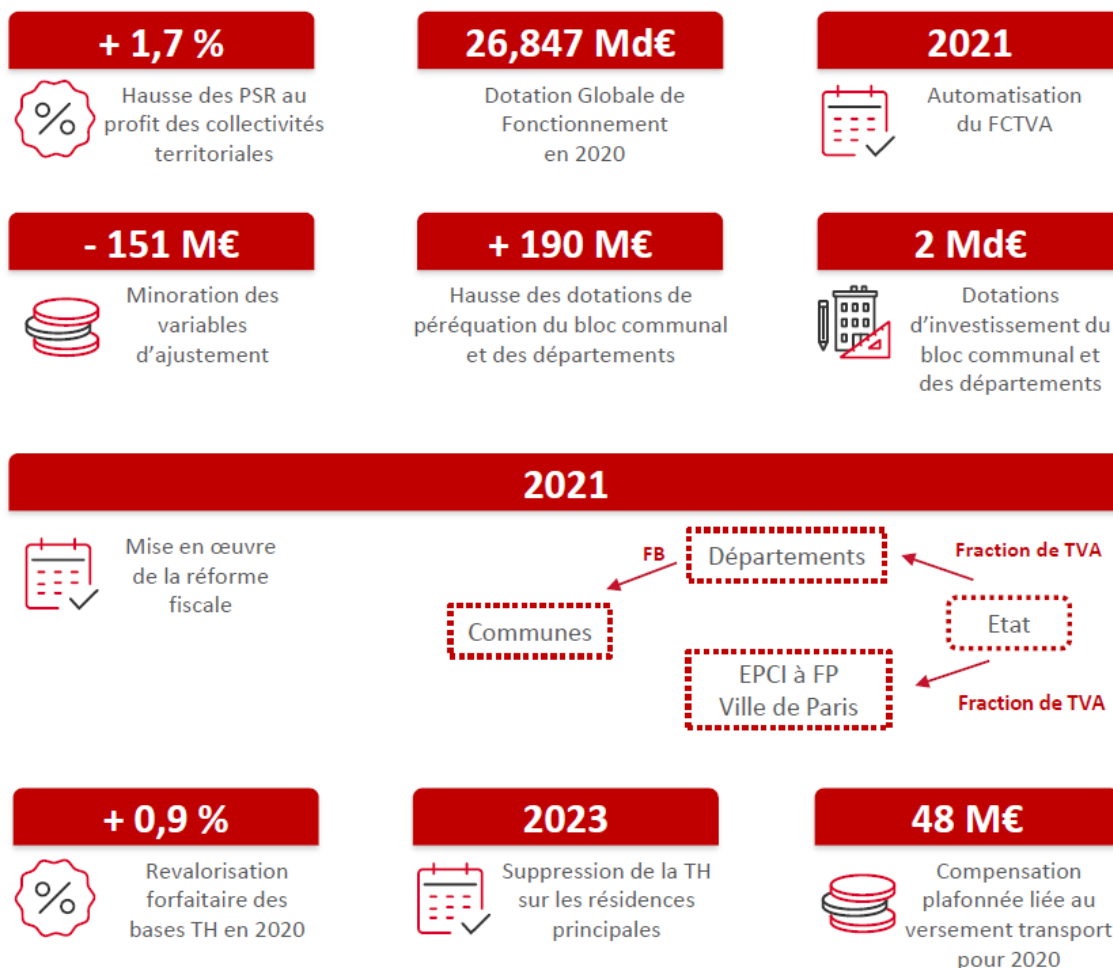
✚ **Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** reste à 1 Md€ et certains EPCI devenant inéligible, pourront bénéficier de la moitié de l'attribution 2019.

En 2019, nous étions éligibles au FPIC (rang 735 sur 747 éligibles). Cela représentait 262 655 € pour Sud Roussillon et 576 352 € pour les 6 communes de Sud Roussillon.

✚ **Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** maintenues aux niveaux 2019. Elles s'élèvent à 570 millions €.

Un dossier a été présenté en 2020. Il s'agit de l'installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur l'espace Aquasud.

- Coût : 337 768 € HT
- Montant sollicité : 168 884 (50 %) – Montant obtenu Région : 44 100 (13 %)



II LES ENJEUX 2020-2021

II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DEFIS

▽ LE PROJET DE TERRITOIRE « HORIZON 2026 » ET LES DIFFERENTS PARTENARIATS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Avec l'appui technique de l'AURCA (l'Agence d'Urbanisme Catalane), la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire dénommé « Horizon 2026 » qui affiche 3 ambitions déclinées en plusieurs orientations.

3 ambitions
10 orientations



+ DEUX FILS CONDUCTEURS

- (*) Vers un tourisme littoral renouvelé et créateur d'attractivité qui irrigue le territoire de Sud Roussillon et de la plaine (en lien avec le Plan Littoral 21)
- (*) Vers des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs porteurs de rayonnement (en lien avec le dispositif bourg-centre)

Ces ambitions et orientations s'inscrivent également dans le **défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.**

Les objectifs ainsi fixés étant en parfaite adéquation avec les orientations et priorités régionales et départementales, la Communauté de communes a intégré le partenariat déjà mis en œuvre entre la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées Orientales et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, formalisé par un contrat-cadre, le **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** d'une durée de 3 ans.

Ce contrat-cadre qui permet d'obtenir des subventions fixe des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans, dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O).

De plus, la Communauté de communes et l'ensemble de ses communes-membres vont conclure (délibération du Conseil en date du 4/12/2019) avec la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie le **Contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** pour la période 2020-2021. Ce contrat s'appuie sur le projet de territoire ci-avant exposé et a pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.



Pour conforter son projet de territoire et afin d'anticiper la révision du SCoT actuellement en cours, la Communauté de communes a missionné le bureau d'études COGEAM pour élaborer une stratégie d'aménagement à l'échelle communautaire en prenant en compte 4 thématiques prioritaires :

- l'évolution des risques ;
- l'évolution de la ressource en eau ;
- l'évolution des dynamiques résidentielles au regard du parc résidentiel actuel et des constantes démographiques ;
- l'évolution des usages littoraux corrélée aux modalités d'application de la loi Littoral ;

Le résultat de cette étude qui comporte 3 phases sera présenté aux élus après leur installation.

▽ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.

Pour rappel, le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- ➔ la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ➔ l'adaptation au changement climatique ;
- ➔ la sobriété énergétique ;
- ➔ la qualité de l'air ;
- ➔ le développement des énergies renouvelables.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

L'AURCA a été missionné pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

Ce COPIL s'est réuni 2 fois en 2019 et a également participé à 2 ateliers de travail afin de quantifier les objectifs de réduction des consommations d'énergie, des émissions de Gaz à Effet de Serre et des polluants atmosphériques, les objectifs de production d'Energie Renouvelable, et de dessiner une trajectoire afin de débattre, d'écarter et/ou de valider certaines possibilités et de faire émerger certains consensus.

Le résultat sera prochainement présenté en Bureau pour être ensuite validé par le Conseil.



▽ PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

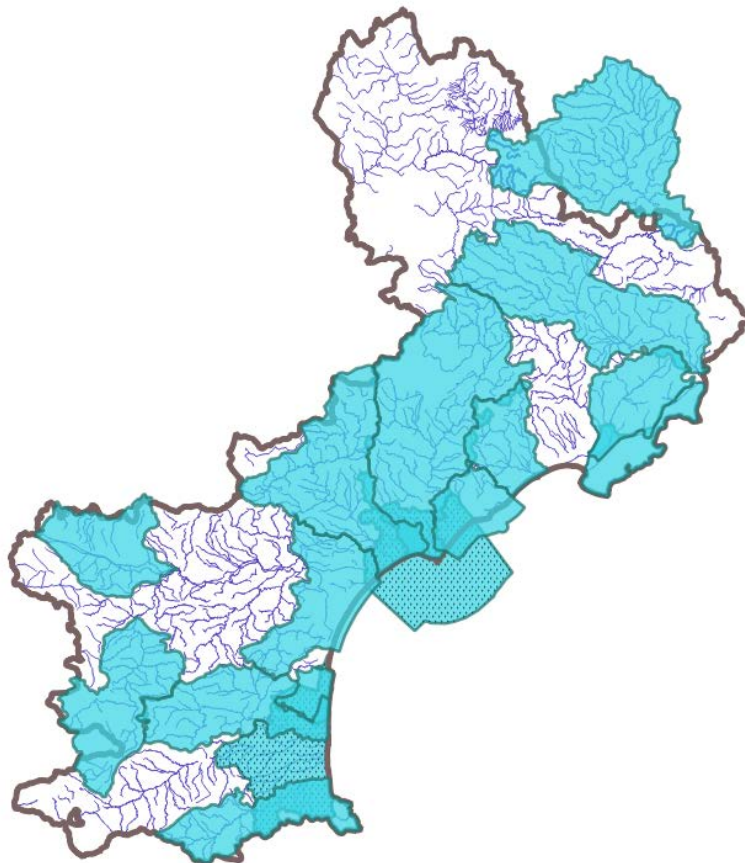
La préservation de la ressource est enjeu national.

Ainsi, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a instauré au bénéfice des collectivités ayant la compétence Eau potable un droit de préemption ayant pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement.

Au niveau local, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) doit être approuvé très prochainement (1^{er} semestre 2020). Cet outil de planification vise une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et définit en particulier des volumes prélevables maximum dans les nappes du Pliocène, par usage et par secteur géographique.

Aussi, le SAGE prévoit que les services de l'Etat mettent en adéquation les volumes des prélèvements autorisés dans les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) avec les volumes prélevables.

La DDT a donc engagé une démarche en vue de réviser les autorisations actuelles de prélèvement.



II - 2 - LES TRANSFERTS DE COMPETENCE

▽ LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

La Communauté de Communes envisage un transfert de la compétence « éclairage public » dans son intégralité ; la communauté de Communes étant en effet aujourd'hui compétente uniquement pour l'entretien, hors poteaux et armoires électriques.

Une étude financière avec le cabinet Heymes est en cours.

▽ LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE

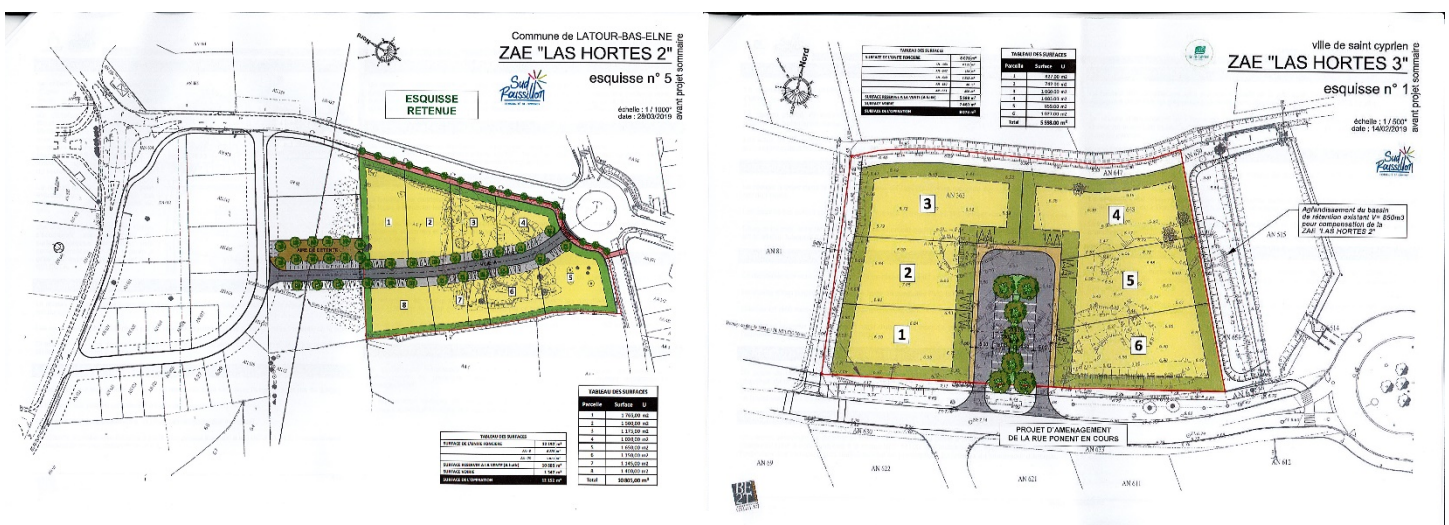
La Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 invite les communautés de communes à statuer sur une éventuelle prise de compétence d'organisation de la mobilité avant le 31 mars 2021 pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

Si la communauté de communes ne prend pas la compétence, c'est la région qui devient autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, à compter du 1er juillet 2021.

II - 3 - LA COMPETENCE « ECONOMIQUE »

▽ ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LAS HORTES A SAINT-CYPRIEN

La Communauté de Communes a acquis auprès de la Commune de Saint-Cyprien de nouvelles parcelles afin d'étendre la zone d'activités économiques Las Hortes jusqu'au rond-point de l'intersection entre le vieux chemin de Saint-Cyprien et le chemin du moulin sur la commune de Latour-Bas-Elne.



Un permis d'aménager va être déposé courant 2020.

Les lots des 2 premières tranches ont été entièrement commercialisés.

Un hôtel d'entreprises va également être construit sur cette zone en partenariat avec le cabinet d'expertise-comptable Thibaud Longuemard, complémentirement à la pépinière d'entreprises.

II - 4 - LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE (LOI N° 2019-828 DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE)

▽ LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

A compter du 1^{er} janvier 2021, il est obligatoire d'élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données sur la base desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Ces éléments et données sont notamment relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap ainsi qu'à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Ce rapport doit être présenté au Conseil communautaire après avis du comité technique.

▽ L'HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Jusqu'à la loi de transformation de la fonction publique, il était possible de maintenir les régimes de travail inférieurs à la durée légale lorsque ceux-ci avaient été mis en place avant la loi du 3 janvier 2001.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 met fin à ces régimes dérogatoires.

Aussi, les employeurs publics ont un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes, soit jusqu'en mars 2021, pour redéfinir par délibération et dans le respect du dialogue social de nouveaux cycles de travail afin de supprimer les régimes dérogatoires, à l'exception des régimes de travail établis pour tenir compte des sujétions spécifiques (travail de nuit, le dimanche, les jours fériés, travail pénible, dangereux...)



II - 5 - II-5 – PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

▽ VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – CREATION D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN



Légende :
Aire d'étude rapprochée

La Communauté de Communes Sud Roussillon projette une voie de contournement au nord de la commune de Saint Cyprien par le secteur des Massardes (depuis le croisement RD22 / chapelle Villerasse), en prolongement de celle desservant les lotissements existants.

Cette voie permettrait de desservir directement l'aire de grand passage pour les gens du voyage, une exploitation agricole conséquente, la zone d'activités économiques Las Hortes, le secteur des Jardins d'Anaïs sur la commune de Saint Cyprien, et la commune de Latour-Bas-Elne.

Cet aménagement serait composé d'une voirie large à double sens avec voie douce, pluvial et réseaux divers, longeant majoritairement la déviation du Canal d'Ene sur sa berge d'entretien.

Les acquisitions foncières sont pratiquement achevées. Les dossiers administratifs et réglementaires devraient être prochainement lancés. Le coût estimatif de ce projet devrait avoisiner 1 200 000 € HT

▽ GENS DU VOYAGE – EXTENSION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage impose que la surface de l'aire de grand passage soit d'au moins 4 hectares à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'aire de grand passage a actuellement une superficie de 1,9 ha.

Le propriétaire des terrains adjacents à l'aire actuelle a été sollicité afin qu'il cède la surface nécessaire pour se mettre en conformité. Celui-ci ayant refusé, une procédure d'expropriation doit être mise en œuvre.

III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2020

III - 1 - LA FISCALITÉ

▽ SIMULATION DE LA TEOM 2019 À TAUX CONSTANTS

Produit TEOM 2019= 4 980 008€

Rappel :

Evolution du produit TEOM depuis la prise de compétence par Sud Roussillon :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 619 254	3 734 442	4 295 413	4 412 419	4 504 417	4 629 643	4 686 591	4 812 787	4 980 008

Historique des taux de TEOM :

Secteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sédentaire	11.70	11.70	11.70	11.70	11.70	11.70	11.70
Saisonnier	13.90	13.90	13.90	13.90	13.90	13.90	13.90

Hypothèses de travail retenues = Bases TEOM 2020 prévisionnelles fournies par les services fiscaux

	Bases 2017	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020
Latour-Bas-Elne	2 969 676	3 149 394	3 332 254	3 489 234
Saint-Cyprien (secteur saisonnier)	13 664 875	13 866 142	14 196 062	14 479 153
Saint-Cyprien (secteur sédentaire)	12 697 541	13 102 055	13 526 592	13 752 968
Alénia	3 287 961	3 401 780	3 637 286	3 777 937
Corneilla Del Vercol	1 793 835	1 853 801	1 906 865	2 005 128
Montescot	1 310 006	1 335 740	1 375 883	1 393 399
Théza	1 762 975	1 818 706	1 919 877	1 985 301
TOTAL	37 486 869	38 527 618	39 894 819	40 883 120

Répartition du Produit 2020

 **Base secteur sédentaire** ➡ 26 403 967 X 11,70 % = 3 089 264 €
 **Base secteur saisonnier** ➡ 14 479 153 X 13,90 % = 2 012 602 €

Soit une TEOM 2020= 5 101 866 € soit + 121 858 € à taux constants

IV LA DETTE 2020

IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL

	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes au 1 ^{er} Janv	12 398 102	11 452 898	12 015 411	12 530 119	13 332 395	12 265 542	11 784 511
Annuités	1 433 081	1 361 857	1 456 386	1 392 042	1 557 239	1 354 863	1 378 840
Frais financiers	552 351	478 335	502 161	453 132	465 119	400 646	404 139
Remboursement Capital	880 730	883 521	954 225	938 910	1 092 120	954 217	974 701

IV - 2 - BUDGET EAU

	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes au 1 ^{er} Janv	4 644 343	5 218 955	4 746 274	5 295 664	6 360 375	5 920 360	6 479 741
Annuités	619 985	681 907	634 875	622 426	638 230	620 796	675 992
Frais financiers	201 002	214 480	193 717	187 276	198 821	180 919	182 922
Remboursement Capital	418 983	467 427	441 158	435 149	439 409	439 877	493 070

IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes au 1 ^{er} Janv	7 510 000	7 445 078	8 090 985	7 593 437	7 431 798	8 363 244	7 720 286
Annuités	1 098 104	1 149 293	1 248 727	989 620	810 262	878 862	860 607
Frais financiers	253 389	252 837	272 799	244 689	244 017	239 008	228 011
Remboursement Capital	844 715	896 455	975 928	744 932	566 245	639 854	632 595

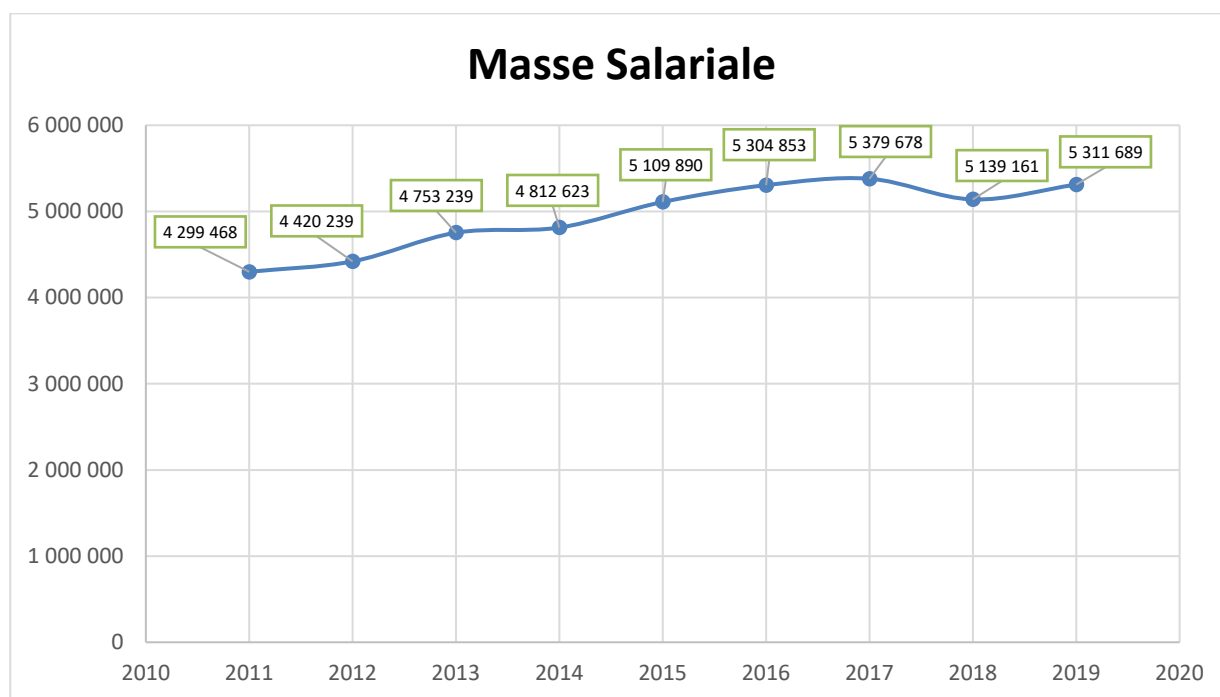
*Après intégration prêts des communes de Corneilla-Del-Vercol, Montescot et Théza.

V LE BILAN 2019

V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2019

	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultat 2018	Résultat 2019
EAU	186 906	693 156	717 926	757 494
ASSAINISSEMENT	650 114	1 142 055	365 741	286 368
BUDGET GENERAL	895 422	836 512	845 818	1 023 780

Les résultats 2019 sont conformes aux prévisions et les épargnes nettes dégagées permettront de tenir les prévisions du pacte financier (Niveau d'investissement, Maîtrise de la Dette et fiscalité inchangée). La baisse du résultat d'assainissement provient essentiellement du peu de recettes de PFAC liées aux nouvelles constructions.



V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2020

Les prévisions 2020 sont basées sur le Pacte Financier approuvé (Pacte financier 2014-2020).

Un document récapitulatif par commune, fourni chaque année, permet un suivi au fil de l'eau.

L'avancement des travaux et une consommation des crédits équitables sont ainsi mieux appréhendés.

L'enveloppe totale est de 15 M€ mais 2 M€ concernent les équipements communs.

	HYPOTHÈSE RETENUE		ÉCART
ALÉNYA	1,34 M€	10,33 %	+ 300 000 €
CORNEILLA-DEL-VERCOL	0,84 M€	6,46 %	+ 190 000 €
LATOIR-BAS-ELNE	1,34 M€	10,33 %	+ 300 000 €
MONTESCOT	0,50 M€	3,87 %	+ 110 000 €
SAINT-CYPRIEN	8,30 M€	63,85 %	- 1 060 000 €
THÉZA	0,68 M€	5,16 %	+ 160 000 €
	13 M€	100 %	



V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2019)

▽ BUDGET GÉNÉRAL

Op°	Libellé de l'opération	Liquidé 2019	Restes à réaliser
24	Matériel informatique et bureau	74 728,82	38 935,41
26	Matériel OM	237 816,65	227 160,96
41	Rénovations bâtiments	104 796,17	196 307,65
42	Voiries	444 690,71	507 301,49
48	Aire de grand passage	7 368,00	114 469,64
51	Matériel divers	96 860,29	8 149,50
52	Logement social	0,00	39 410,00
61	Odysea 1	0,00	0,00
62	Salle multi média Saint-Cyprien	0,00	0,00
64	Nouveau TGV	0,00	59 446,82
72	Véhicules	272 643,76	28 594,89
73	Fds de concours voirie ST CYP	700 000,00	0,00
77	Ave du Roussillon St Cyprien	103 080,97	215 032,29
78	Développement durable -éco énergie	288 659,01	255 706,42
79	Fds de concours voirie Alenya	300 000,00	0,00
81	Réserv. fonc. future zone d'act. CDV	0,00	25 000,00
82	Voie du moulin Latour-Bas-Elne	22 433,20	6 160,76
83	Colonnes enterrées	54 844,15	9 299,85
84	Sentiers RD40	300 276,42	27 187,10
85	Sentiers voie verte	3 685,00	296 315,00
86	VRD équipements publics	119 666,43	290 333,57
87	Photovoltaïques piscine	5 304,00	258 696,00
88	Voirie ave Charlemagne LBE	281 402,03	18 597,97
89	Voirie rue paul Claudel CDV	9 592,80	290 407,20
90	Fds de concours voirie Montescot	125 000,00	0,00
	TOTAL	3 552 848,41	2 912 512,52

▽ BUDGET EAU

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2019	Restes à réaliser
30	Réseaux Saint Cyprien	115 356,13	534 205,07
32	Réseaux Alénia	148 887,35	235 331,21
33	Réseaux Latour Bas Elne	24 895,63	244 780,89
39	Forages	54 347,50	12 369,53
41	Réseaux Corneilla	26 182,00	21 259,13
42	Réseaux Montescot	65 454,65	194 412,61
44	Réseaux Théza	114 648,78	53 166,81
45	Equipements intercommunaux	119 207,76	171 871,13
46	Interconnexion Corneilla Théza	295 770,90	199 721,34
	TOTAL	964 750,70	1 667 117,72

▽ BUDGET ASSAINISSEMENT

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2019	Restes à réaliser
26	Réseaux Saint Cyprien	318 489,75	283 439,80
28	Réseaux Alénia	124 903,91	135 575,30
29	Réseaux Latour Bas Elne	256 441,75	532 214,53
35	Remise en état station de relevage	32 964,19	13 337,54
43	Réseaux Montescot	83 566,92	36 433,08
44	Réseaux Théza	64 602,29	52 083,36
45	Equipements intercommunaux	28 852,22	210 703,52
46	Réseaux montescot	0,00	165 000,00
	TOTAL	909 821,03	1 428 787,13

▽ BUDGET GEMAPI

Chapitre	n° et libellé compte	Liquidé 2019	Restes à réaliser
23	Installations, matériel	43 065,00	261 401,00
	TOTAL	43 065,00	261 401,00

VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GENERAL



▽ OPÉRATION N°024 : MATÉRIEL INFORMATIQUE

BP 2019 : 113 664,23€
Réalisé en 2019 : 74 728,82€

▽ OPÉRATION N°026 : MATÉRIEL OM

BP 2019 : 464 977,61€
Réalisé en 2019 : 237 816,65€

▽ OPÉRATION N°041 : RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

BP 2019 : 301 103,82€
Réalisé en 2019 : 104 796,17€



OPÉRATION N°042 : VOIRIE

BP 2019 : 951 992,2€
Réalisé en 2019 : 444 690,71€

▽ OPÉRATION N°048 : AIRE DE GRAND PASSAGE

BP 2019 : 121 837,64€
Réalisé en 2019 : 7 368,00€

▽ OPÉRATION N°051 : MATÉRIEL DIVERS

BP 2019 : 105 009,79€
Réalisé en 2019 : 96 860,29€





OPÉRATION N°072 : VEHICULES

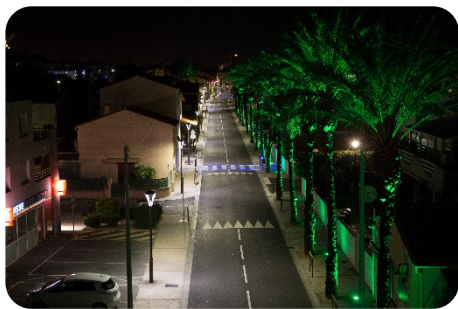
BP 2019 : 301 238,65€

Réalisé en 2019 : 272 643,76€

▽ OPÉRATION N°073 : FOND DE CONCOURS SAINT-CYPRIN

BP 2019 : 1 000 000,00€

Réalisé en 2019 : 700 000,00€



▽ OPÉRATION N°077 AVENUE DU ROUSSILLON

BP 2019 : 318 113,26€

Réalisé en 2019 : 103 080,97€

▽ OPÉRATION N°078 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

BP 2019 : 544 365,43€

Réalisé en 2019 : 288 659,01€

▽ OPÉRATION N°079 : FONDS DE CONCOURS ALENYA

BP 2019 : 300 000,00€

Réalisé en 2019 : 300 000,00€



▽ OPÉRATION N°082 : VOIE DU MOULIN LATOUR-BAS-ELNE

BP 2019 : 28 593,96 €

Réalisé en 2019 : 22 433,20€



OPÉRATION N°083 : COLONNES ENTERREES

BP 2019 : 64 144,00€

Réalisé en 2019 : 54 844,15€

▽ **OPÉRATION N°084 : SENTIERS RD 40**

BP 2019 : 327 463,52€

Réalisé en 2019 : 300 276,42€



▽ **OPÉRATION N°085 : SENTIERS VOIE VERTE**

BP 2019 : 300 000,00€

Réalisé en 2019 : 3 685,00€

▽ **OPÉRATION N°086 : VRD EQUIPEMENTS PUBLICS**

BP 2019 : 410 000,00€

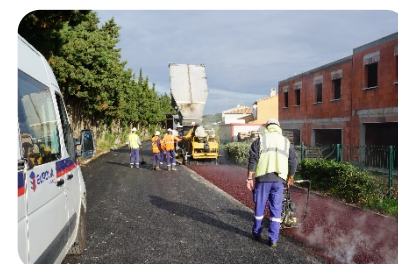
Réalisé en 2019 : 119 666,43€



▽ **OPÉRATION N°087 : PHOTOVOLTAIQUE PISCINE**

BP 2019 : 264 000,00€

Réalisé en 2019 : 5 304,00€



▽ **OPÉRATION N°088 : VOIRIE AVENE DE CHARLEMAGNE LATOUR**

BP 2019 : 300 000,00€

Réalisé en 2019 : 281 402,03€

▽ **OPÉRATION N°089 : VOIRIE RUE PAUL CLAUDEL CORNEILLA**

BP 2019 : 300 000,00€

Réalisé en 2019 : 9 592,80€

▽ **OPÉRATION N°090 : FONDS DE CONCOURS MONTESCOT**

BP 2019 : 125 000,00€

Réalisé en 2019 : 125 000,00€



VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU



▽ OPÉRATION N°030 : RÉSEAUX-SAINT CYPRIEN

BP 2019 : 649 561,20€

Réalisé en 2019 : 115 356,13€



▽ OPÉRATION N° 032 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2019 : 384 218,56€

Réalisé en 2019 : 148 887,35€

▽ OPÉRATION N°033 RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2019 : 269 676,52€

Réalisé en 2019 : 248 95,63€

▽ OPÉRATION N° 039 : FORAGES

BP 2019 : 66 717,03€

Réalisé en 2019 : 54 347,5€



▽ OPÉRATION N°041 : RESEAUX CORNEILLA

BP 2019 : 47 441,13€

Réalisé en 2019 : 26 182,00€

▽ OPÉRATION N° 042 : RÉSEAUX MONTESCOT

BP 2019 : 259 867,26€

Réalisé en 2019 : 65 454,65 €



▽ OPÉRATION N° 044 : RÉSEAUX THÉZA

BP 2019 : 167 815,59€

Réalisé en 2019 : 114 648,78€



▽ OPÉRATION N° 045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2019 : 291 078,89€

Réalisé en 2019 : 119 207,76€

▽ OPÉRATION N° 046 : INTERCONNEXION CORNEILLA-DEL-VERCOL THEZA

BP 2019 : 495 492,24€

Réalisé en 2019 : 295 770,90€

VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT

▽ OPÉRATION N°026 : RÉSEAUX SAINT-CYPRIEN

BP 2019 : 601 929,55€

Réalisé en 2019 : 318 489,75€



▽ OPÉRATION N°028 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2019 : 260 479,21€

Réalisé en 2019 : 124 903,91€

▽ OPÉRATION N°029 : RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2019 : 788 656,28€

Réalisé en 2019 : 256 441,75€



▽ OPÉRATION N°035 : REMISE EN ÉTAT STATIONS DE RELEVAGE

BP 2019 : 50 000,00 €

Réalisé en 2018 : 6 755,98 €

▽ OPÉRATION N°043 : RESEAUX MONTESCOT

BP 2019 : 120 000,00 €

Réalisé en 2018 : 83 566,92 €

▽ OPÉRATION N°044 : RESEAUX THEZA

BP 2019 : 116 685,65 €

Réalisé en 2018 : 64 602,29€



▽ OPÉRATION N°045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2019 : 239 555,74€

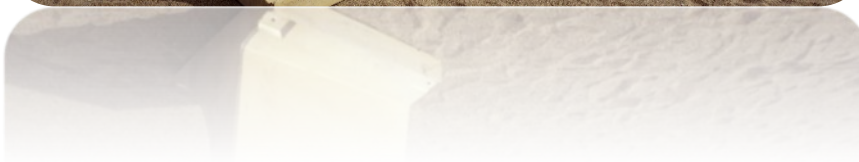
Réalisé en 2019 : 28 852,22€

VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI

▽ OPÉRATION N°023 : INSTALLATION MATERIEL

BP 2019 : 304 466,00€

Réalisé en 2019 : 43 065,00€



VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON

VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL

	Budget Primitif 2019 + DM	Compte Administratif 2019
Charges à caractère général	2 074 100	2 055 298.95
Charges de personnel	5 520 000	5 311 689.34
Autres charges de gestion courante (SYDETOM 66)	1 400 000	1 350 618.18
Attribution de compensation	1 098 126	1 096 278
Intérêts des emprunts	420 000	438 018.46
Dotations aux amortissements	2 152 000	2 117 805.11
FNGIR	4 822 078	4 822 078

TOTAL DEPENSES 17 191 786.04 €

*Le total de la section de fonctionnement est de 17 887 950.23€

VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU

	Budget Primitif 2019+ DM	Compte Administratif 2019
Charges de gestion courante	2 082 200	2 009 990.30
Remboursement rémunérations au budget général	536 000	534 000
Créances Irrécouvrables	40 000	31 816.64
Intérêts des Emprunts	220 000	184 467.43
Charges Exceptionnelles	17 000	10 451.28
Dotations aux amortissements et provisions	563 000	521 512.68

TOTAL DEPENSES 3 292 238.33 €

*Le total de la section de fonctionnement est de 3 320 652.72€

VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	Budget Primitif 2019 + DM	Compte Administratif 2019
Charges de gestion courante	259 500	255 913.19
Remboursement rémunérations au budget général	300 000	300 000
Redevance concession	1 670 000	1 539 474.87
Intérêts des emprunts	270 000	249 005.43
Dotations aux amortissements	663 000	617 059.98

TOTAL DEPENSES 2 961 453.47 €

*Le total de la section de fonctionnement est de 3 037 365.62€



VII - 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2019

▽ ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

FONCTIONNAIRES	TRAITEMENTS INDICIAIRES DONT NBI	BONIFICATION INDICIAIRE	PRIME ANNUELLE	REGIME INDEMNITAIRE
TOTAL	2 362 992	19 600	84 969	608 713

▽ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

- Santé : participation employeur par mois : catégorie A : 10€, catégorie B : 15€, catégorie C : 20 €
- Prévoyance : participation employeur par mois : toutes catégories : 10€
-

	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE	CATEGORIE A NOMBRE D'AGENT	CATEGORIE B NOMBRE D'AGENT	CATEGORIE C NOMBRE D'AGENT	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES
<u>SANTE</u> : MUTUELLE COMPLEMENTAIRE POUR LES DEPENSES DE SANTE	18 320	6	8	77	91
<u>PREVOYANCE</u> : COUVERTURE PERTE DE SALAIRE : MALADIES, ACCIDENTS, INVALIDITE	9 880	3	9	75	87

▽ ADHESION AU CNAS

A compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Sud Roussillon a adhéré au CNAS, Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est un organisme national qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents. Le CNAS propose de nombreux services dans différents domaines : vacances, culture et loisirs, sport, famille, solidarité, logement...

La cotisation acquittée uniquement par la collectivité s'est élevée à 25 047 euros pour l'année 2019 et a concerné 124 agents.

▽ BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2019

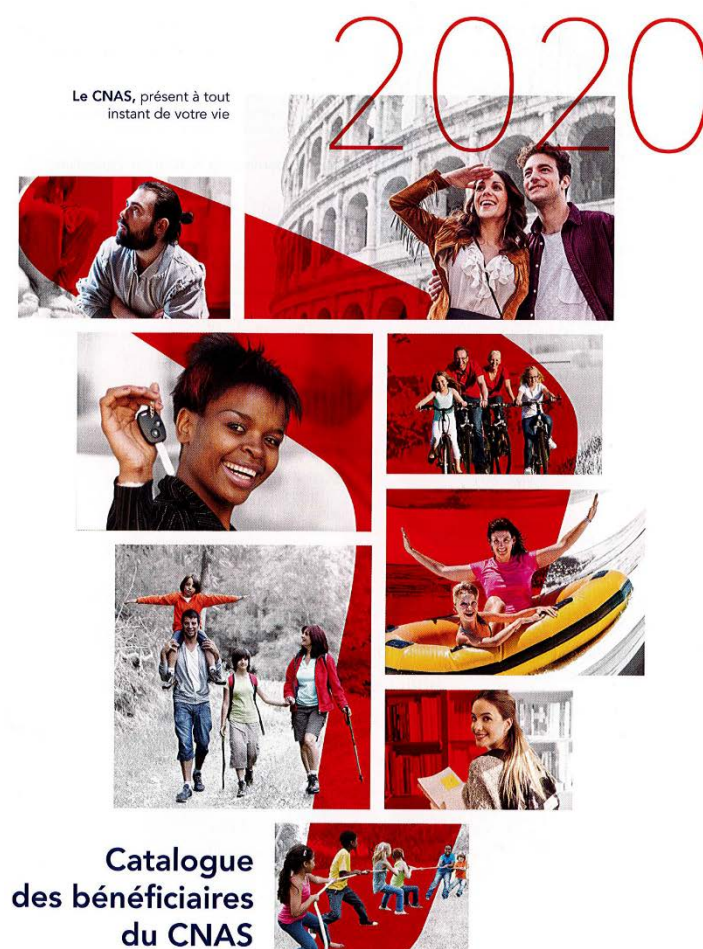
Nombre d'agents bénéficiaires : 85

Montant total des prestations versées : 21 186€

Rappel Bilan des prestations CNAS 2018

Nombre d'agents bénéficiaires : 67

Montant total des prestations versées : 12 616€



VII - 5 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES EN MATIERE D'EGALITE FEMMES/HOMMES

1) LE RAPPORT DE SITUATION COMPAREE

1.1. PRINCIPE

L'ensemble des collectivités doivent élaborer un rapport de situation comparée qui fait partie intégrante de leur bilan social (tous les deux ans).

1.2. CONTENU

Le rapport comporte notamment des données chiffrées relatives :

- au recrutement,
- à la formation,
- au temps de travail,
- à la promotion professionnelle,
- aux conditions de travail,
- à la rémunération,
- à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

2) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

2.1. PRINCIPE

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération. Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

2.2. CONTENU

Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

a) Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sont notamment reprises les données du rapport de situation comparée.

Il comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées et décrit les orientations pluriannuelles.

Ce bilan et ces orientations concernent notamment :

- les rémunérations et les parcours professionnels,
- la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation,
- la mixité dans les filières et les cadres d'emploi,
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail,
- la lutte contre toute forme de harcèlement.

b) Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi fixés.

Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin et recense les ressources mobilisées à cet effet.

3) RAPPORT DE SITUATION COMPAREE AU 31/12/2019

128 agents dont 31 femmes

▽ INDICATEURS QUANTITATIFS

 % des hommes et des femmes par filière et catégorie :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	8 %	92 %
Filière technique :	92 %	8 %
Filière sportive :	66 %	34 %
Catégorie A	55 %	45 %
Catégorie B	75 %	25 %
Catégorie C	77 %	23 %

 % des hommes et des femmes dans les derniers recrutements par catégorie :

	Hommes	Femmes
Catégorie C	4	9
Catégorie B	3	0

 Part des hommes et des femmes cadres A par filière :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	1	4
Filière technique :	3	0
Filière sportive :	1	0

 Part des hommes et des femmes en situation de direction et responsable de service :

	Hommes	Femmes
Direction	2	0
Chefs de service	6	2

 Nombre de jours de formation pour les hommes et les femmes :

Hommes	Femmes
411,50	92.50

 Répartition hommes/femmes sur type d'emploi :

	Hommes	Femmes
Titulaires	87	22
Contractuels de droit public	7	4
Contractuels de droit privé (contrats aidés)	3	5

✚ Répartition hommes/femmes selon la durée du travail :

	Hommes	Femmes
Temps non complet	0	1
Temps partiel	2	3

✚ Répartition hommes/femmes des avancements de grade et promotion interne :

	Hommes	Femmes
Avancements de grade :	3	1
Promotion interne :	4	0

✚ Rémunération nette mensuelle moyenne par catégorie :

	Hommes	Femmes
Catégorie A	3 813 €	2 728 €
Catégorie B	1 829 €	1 422 €
Catégorie C	1 289 €	1 187 €

✚ Nombre d'agents hommes/femmes ayant pris un congé parental, adoption et autres congés liés à la vie de famille :

Hommes	Femmes
36	15

▽ **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

✚ % d'élus au sein de l'assemblée délibérante :

Hommes	Femmes
51	49

✚ % d'élus au sein de l'exécutif :

Hommes	Femmes
92	8

4) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

▽ FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

Le statut du fonctionnaire réduit les inégalités salariales par rapport au secteur privé mais pas totalement. En 2016, l'écart de salaire net mensuel recalculé pour un équivalent temps plein entre un homme et une femme travaillant dans la fonction publique territoriale était de 12.9% contre 18.50% dans le secteur privé. Ces différences de salaire sont en grande partie dues à deux facteurs principaux : la faible mixité des filières et le plafond de verre pour décrire la stagnation des femmes dans l'évolution de leur carrière professionnelle à partir d'un certain niveau de responsabilités.

Au sein de la communauté de communes Sud Roussillon, il n'y a pas de mesures particulières mises en place. Toutefois, l'instauration d'une badgeuse pour les services administratifs offre une certaine souplesse d'organisation du travail aux agents féminins principalement concernés et permet ainsi de mieux concilier activité professionnelle et vie familiale.

En ce qui concerne les actions menées sur le territoire, une initiative est menée sur l'espace Aquasud où des animations sont proposées afin de faire venir des participants masculins souvent absents des activités piscine (aquabike, aquagym, aquafitness, aqua boxing...).

Un effort a été également fait dans le domaine de la communication externe, mise en valeur à même niveau des personnels féminins et masculins dans les domaines où ils se côtoient. Ainsi, dans plusieurs vidéos réalisées sur le service déchets, les agents de terrain et l'ambassadrice de tri ont eu le même temps de parole et le même temps d'exposition. Dans la vidéo de présentation de l'espace Aquasud, les personnels féminins et masculins ont exactement le même temps d'apparition (personnel d'entretien, maîtres-nageurs, accueil encadrement).

Les compétences spécifiques (voirie, espaces verts, eau assainissement, déchets) de la Communauté de Communes Sud Roussillon ne permettent pas de mettre en place sur le territoire des politiques en faveur de l'égalité femmes – hommes.



VII - 6 - ACTIVITE ECONOMIQUE

▽ PEPINIERE D'ENTREPRISES, ZAE LAS HORTES

Le comité de pilotage composé de professionnels de différents secteurs (Banque, Avocat, Expert-comptable, notaire, Web-marketing...) et d'agents et élus de la Communauté, se réunit tous les mois pour le suivi des start-ups hébergées à la pépinière, la sélection de nouveaux projets et toute action, réflexion en lien avec le développement économique.

La pépinière d'entreprises a participé au Café de la Création organisé par le Crédit agricole et au Salon "Osez l'entreprise ».

Toutes ces actions sont destinées à faire connaître la pépinière d'entreprises auprès des porteurs de projets pour pouvoir accompagner voire héberger les plus prometteurs.

La pépinière héberge actuellement 3 start-ups :

- la Société AERON qui travaille sur le développement d'un moteur à hydrogène pour avion
- la Société SELESIS qui développe un jeu vidéo
- la Société DPRAP qui développe une application permettant d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Il ne reste donc qu'une seule place.

La communauté de communes a conclu un partenariat avec l'association Initiative Pays Catalan (IPC) qui est membre du réseau national Initiative France et qui a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

Elle a également conclu un partenariat avec la fondation UPVD qui fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Celle-ci s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants via notamment l'incubateur de l'Université.

La Pépinière d'entreprises a noué des liens privilégiés avec le Réseau Entreprendre Occitanie et le Réseau Trace 66 (Travail de Réflexion et Accompagnement du chef d'Entreprise) et a adhéré au Club de l'Eco de l'Indépendant.

Afin d'assurer au mieux sa mission d'accompagnement, les services de la Pépinière sont en constante relation avec les services de la Région et tous les autres organismes qui proposent des aides aux porteurs de projets.

Les maires de Théza et d'Alénia ont émis le souhait d'étudier la possibilité d'implanter ce système de pépinières dans leur cœur de ville.

▽ L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA PROFESSIONNALISATION ET LE NUMERIQUE

La communauté de Communes propose régulièrement des « petits déjeuner formation-information » à destination des entreprises privées du territoire. Les thèmes abordés en 2019-2020 ont été :

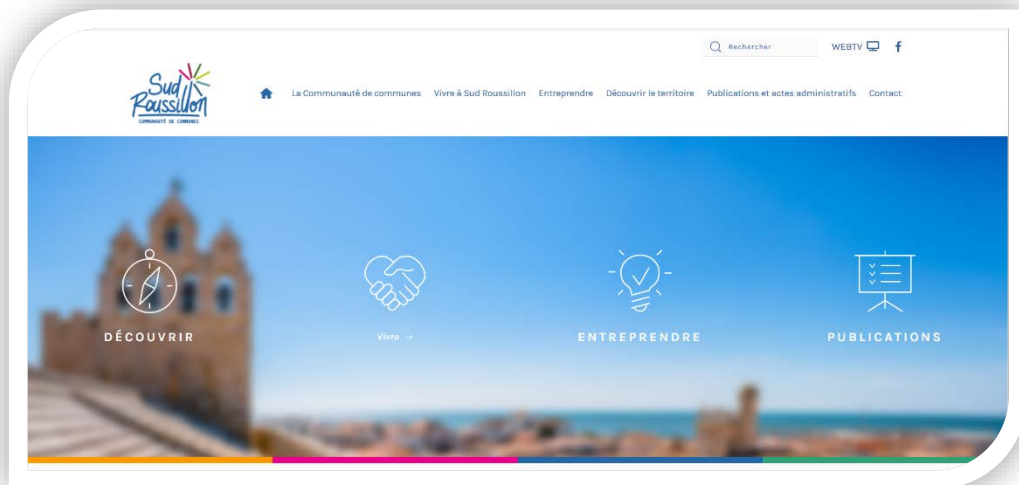
- le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la communauté animé par THD66, la filiale du délégataire choisi par le Département pour la construction du réseau (2 sessions) ;
- la transmission d'entreprise animé par la Banque Populaire.

Des after-works sont également organisés dans chaque commune afin de créer une cohésion entre les différents commerçants d'un quartier, d'une zone...

Ces évènements vont perdurer.



VII - 7 - COMMUNICATION



- ▼ NOUVEAU SITE INTERNET
- ▼ BULLETIN SUD ROUSSILLON
- ▼ GUIDE DES SENTIERS
- ▼ COURS DE PERMACULTURE
- ▼ PARTENARIAT TV CAT



- ▼ PAGE FACEBOOK
<https://fr-fr.facebook.com/SudRoussillonCC/>

